Image not found or type unknown

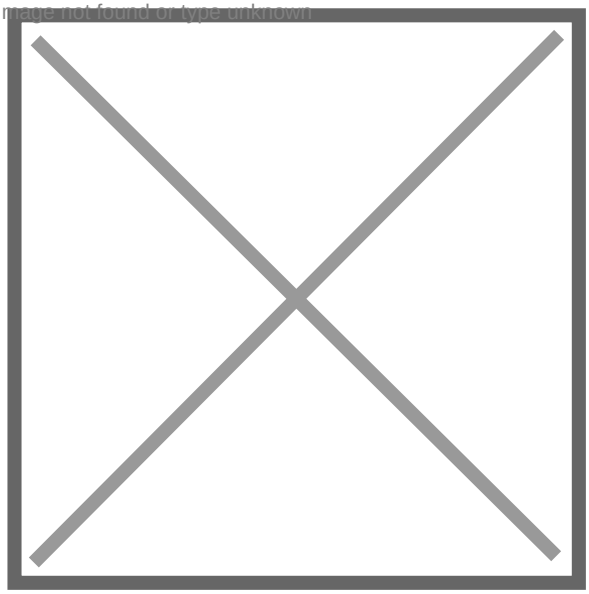

Sanction abusive d'un proviseur

Par **45benoit**, le **24/03/2009** à **00:00**

Un eleve (16ans) peut-il etre sanctionné par le proviseur de son établissement pour avoir étè ramené d'un squate par la police municipale alors qu'il n'avait pas cours sous le prétexte que cela nuis à l'image de l'établissement ?

Par **frog**, le **24/03/2009** à **00:51**

Sanctionné comment ?

Par **45benoit**, le **25/03/2009** à **00:18**

Sanctionné par 8 jours d'exclusion, réduits à 3 aprés contestation.

Par **Marion2**, le **25/03/2009** à **01:07**

Bonsoir 45 benoit,

Un document spécifiant que votre fils se trouvait dans un squatte, ce qui nuisait à l'Etablissement, vous a t'il été remis ?
Votre fils a t'il reçu en début d'année scolaire un document indiquant qu'il ne devait pas aller

dans ce squatte ?

Je pense que vous n'avez pas donné toutes les informations nécessaires afin que l'on puisse vous donner une réponse fiable.

Par **45benoit**, le **25/03/2009** à **08:27**

Bonjour Laure
Cela fait huit jours que l'exclusion a été prononcè et je n'ai eu aucun documents écrits.
Le "risque" d'aller dans ce squatte n'a jamais été évoqué dans l'établissement puisque le proviseur en ignorait l'existance.
Le réglement intérieur n'évoque pas ce probléme d'image de l'établissement.
Mon fils était avec 5 autres éléves,ils n'ont commis aucune autre infraction.

J'espére avoir été complet, merci

Ben

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés